



**2<sup>ème</sup> partie des Réponses aux questions d'éclaircissements formulées par de potentiels soumissionnaires sur l'Appel d'Offres Ouvert Acquisition d'équipements médicaux et de laboratoire, de consommables, fournitures et réactifs de laboratoire pour les formations sanitaires et Points d'entrée du Mali No: AOO/ BAD-COVID-19-OOAS/2023/133**

**Question 1**

1. Le DAO mentionne que les marchandises du lot 1 doivent être livrés dans le Magasin de la Direction Générale de la santé et de l'hygiène publique à N'Tomikorobougou à Bamako au Mali. Le DAO mentionne aussi que les marchandises doivent être installés et que la formation doit être donné. Pouvez-vous nous informer quels sont les lieux exacts ou les marchandises doivent être installé et ou les formations doivent être donnés ? Prière de préciser également qui s'occupera du transport des marchandises depuis le magasin et quel sera le délai entre la livraison des marchandises dans le magasin et le moment à partir duquel ces marchandises seront disponibles sur le(s) site(s) d'installation. Nous avons besoin de ces informations pour pouvoir calculer les coûts pour notre offre etc.
2. Prière de préciser à partir de quel moment précis la période de garantie de 360 jours/12 mois commence exactement.

**Réponse 1**

1. L'installation et la formation doivent se dérouler au Magasin de la Direction générale de la santé et de l'hygiène publique a N'Tomikorobougou comme indiqué à la page 92 au point 2 Liste des Services connexes et Calendrier de réalisation.  
Dans la mesure ou tous les services connexes se dérouleront au Magasin de la Direction générale de la santé et de l'hygiène publique a N'Tomikorobougou point n'est donc besoin de transporter les marchandises vers un autre site.
2. La période de garantie commence à partir de la réception provisoire prononcée après l'installation des équipements.